Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260212-NM120226DEL07-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 13

L'an deux mille vingt-six
le : douze février
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 04/02/2026

OBJET :
ART DES CHOIX :
REMPLACEMENT DE LA CHAMBRE FROIDE

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal, BARBE Valérie, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2026-12/02-n° 07

ABSENTS : POILANE-TABART Valérie (excusée), RAULT Sonia (excusée).

SECRETAIRE de SEANCE : BARBE Valérie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 2 devis reçus de la Société THERMI FROID pour le remplacement de la chambre froide au restaurant l'Art des Choix.

Les devis sont :

- Devis 1 : fourniture et installation d'une chambre froide sans sol, groupe silencieux deporte de remplacement
    - Montant : 10 734.51 € HT, soit 12 881.41 euros TTC
- Devis 2 : fourniture et installation d'une chambre froide sans sol, groupe « à cheval » de remplacement
    - Montant : 7 733.51 € HT, soit 9 280.21 euros TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DONNE son accord pour le remplacement de la chambre froide à l'Art des Choix

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260212-NM120226DEL07-DE

- VALIDE le devis n° 01 d'un montant de 12 881.41 euros TTC.
- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026 (Art des Choix).

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Valérie BARBE

Le Maire,

Olivier RIVALLAN